



---

**Contact :**

IKEA Belgium Press office  
[press.belgium@ingka.ikea.com](mailto:press.belgium@ingka.ikea.com)  
Téléphone presse : +32 2 709 15 19

**À propos de ce document :**

Ces questions et réponses visent à soutenir les  
représentants lors de la communication interne.  
Réservé à un usage interne

**Mise à jour :** 14 juillet 2021

---

# Activités de volontariat pour les collaborateurs IKEA

## Procédure d'inscription et d'approbation

### **1- Combien de fois puis-je m'inscrire à des activités de volontariat chez IKEA ?**

En principe, une seule fois par année fiscale (et tu peux aussi être inscrit sur une liste d'attente). Tu peux t'inscrire à autant d'activités que tu le souhaites sur la plateforme (chaque activité a un nombre maximum de participants) mais tu ne peux exercer qu'une seule activité de volontariat.

### **2- Puis-je m'inscrire avec un collaborateur ?**

S'il y a 2 créneaux pour la même activité, tu peux bien sûr essayer mais rien ne garantit que vous serez ensemble.

### **3- Dois-je vérifier cela avec mon manager ou puis-je simplement m'inscrire ?**

Vérifie toujours d'abord avec ton manager.

### **4- Que dois-je faire si mon manager m'empêche de m'inscrire ?**

Tu peux t'inscrire à une autre activité avec un timing qui conviendra mieux.



### Planning et pointage

#### **5- Comment cela fonctionne au niveau de la répartition des horaires ?**

P&C est pleinement impliqué dans ce projet depuis le début. Après ton inscription en ligne à l'une des activités proposées, P&C assurera le suivi de ce projet et des inscriptions. Ton créneau horaire sera programmé par People Planning en accord avec ton manager.

#### **6- Est-ce que je recevrai un salaire normal ?**

Les activités ont lieu pendant tes heures de travail, tu seras rémunéré normalement.

#### **7- Est-ce qu'il faut « pointer » ?**

Il suffit de commencer à l'heure convenue avec l'organisation (lis la description complète de chaque activité de volontariat proposée sur la plateforme) ; l'organisation enverra un rapport sur l'activité à P&C une fois qu'elle sera terminée.

### Transport et aspects pratiques

#### **8- Les projets ont-ils lieu du lundi au vendredi ou aussi le samedi ?**

Les activités de volontariat peuvent avoir lieu du lundi au samedi.

#### **9- Entre quelles heures se déroulent les projets ?**

Les activités des volontariat durent 4 heures réparties en 2 blocs : matin (9h à 13h) et après-midi (13h à 17h).

#### **10- Ai-je droit à une indemnité de transport lorsque je participe à une activité de volontariat ?**

Si je travaille 8 heures : 3h30 h chez IKEA + 30min de déplacement (temps de travail) + 4 heures de bénévolat

Si je travaille 4 heures : le temps de déplacement n'est pas considéré comme du temps de travail.



## Questions et réponses

Les collaborateurs peuvent également déclarer un kilométrage excessif via TEC (kilomètres au dessus de la distance habituelle de déplacement domicile-travail)

### **11- Et si je tombe malade ou me blesse pendant l'activité ?Suis-je assuré ?**

Oui, tu es assuré car c'est considéré comme du temps de travail. La procédure est la même que pour le magasin et tu en informes P&C.

### **12- Et si ce jour-là je suis malade ?**

Tu dois informer P&C et ton responsable Sustainability (le plus tôt possible pour trouver un remplaçant).

## Autres questions

### **13- Et si je dois rester plus longtemps que prévu ?**

Les blocs d'activités sont préalablement définis avec les partenaires. Si tu souhaites rester plus longtemps, ce sera sur base volontaire et non comme du temps de travail.

### **15- Puis-je proposer des projets moi-même ?**

Non, les activités proposées sont basées sur les besoins des organisations et des bénéficiaires vulnérables préalablement convenus.

### **15- Et si je veux continuer à faire du volontariat chez eux ?**

Nous espérons que tu continueras comme volontaire à cet endroit ou avec une autre organisation. Cela aura lieu pendant ton temps libre et ne sera pas considéré comme du temps de travail.